

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 15 février 2016 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1601925S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Ahmed Chtaibat, directeur de l'asile et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Samia Khelifi et M. Sami Boubakeur, adjoints au directeur, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant aux champs de compétences de la direction de l'asile, telles que définies par la décision portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration.

Article 2

La décision du 1^{er} janvier 2016 portant délégation de signature est abrogée (NOR : INTV1532678S).

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 février 2016.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI